

COMMUNE D'AYDOILLES

BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DES BUDGETS PRIMITIFS 2021

I. Le cadre général du budget

L'article 107 de la loi NOTRE a modifié l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), relatif à la publicité des budgets et des comptes.

Cet article prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune. Elle est disponible sur le site internet de la ville : <https://www.mairie-aydoilles.com>.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2021. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, sincérité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2021 a été voté le 08 Avril 2021 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat aux heures d'ouvertures du bureau. Ce budget a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès des différents partenaires financiers (Préfecture des Vosges, Conseil Départemental, Région, Communauté d'Agglomération, ...) chaque fois que possible.

II. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées

- au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie, centre aéré, location de salle...),
- aux redevances d'occupation du domaine public,
- aux encarts publicitaires pour le bulletin communal,
- aux impôts locaux,
- aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions ou prestations de services, et attribution de compensation,

- aux remboursements du personnel en cas de maladie,
- aux loyers de la cellule commerciale communale,
- à l'excédent du budget annexe de la forêt,

Les recettes de fonctionnement 2021 représentent 948 332,74 € y compris le report de l'exercice 2019 ; les recettes réelles de fonctionnement 2021 sont donc de 568 527,75 €.

Les dépenses réelles de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel, les indemnités des élus, l'entretien et la consommation en énergie des bâtiments communaux, l'entretien de la voirie et des réseaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations, les intérêts des emprunts à payer, le reversement du FNGIR et de dotations aux provisions pour risques.

Les dépenses de personnel représentent 44,83 % des dépenses de fonctionnement de la commune.

Les dépenses de fonctionnement 2021 représentent 948 332,74 € y compris les amortissements et le virement à la section d'investissement, les dépenses réelles de fonctionnement 2021 sont donc de 811 925,69 €

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Les recettes de fonctionnement des villes ont beaucoup baissé du fait d'aides de l'Etat en constante diminution.

b) Les principales dépenses et recettes de la section:

FONCTIONNEMENT DEPENSES		FONCTIONNEMENT RECETTES	
Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Charges à caractère Général	261 000,00	Atténuations de charges	4 018,40
Charges de personnel	364 000,00	Produits des services	42 200,00
Autres charges de gestion courante	85 100,00	Impôts et taxes	347 811,00
Atténuations de produits	87 792,00	Dotations, subventions et participations	156 377,00
Charges financières	12 433,69	Autres produits de gestion courante	18 121,35
Charges exceptionnelles	500,00	Produits financiers	0,00
Dotations aux amortissements et provisions	100,00		
Dépenses imprévues	1 000,00	Produits exceptionnels	0,00
TOTAL dépenses réelles	811 925,69	TOTAL recettes réelles	568 527,75
Opérations d'ordre (amortissements)	10 855,48	Opérations d'ordre (amortissements)	0,00
Virement à la section d'investissement	125 551,57	Excédent reporté	379 804,99
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	948 332,74 €	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	948 332,74 €

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2021 :

. Taxe foncière sur le bâti : 10,42 % (taux communal de 2020) + 25,65 % (taux départemental de la taxe foncière sur le bâti pour compenser la perte de la taxe d'habitation) soit 36,07%

. Taxe foncière sur le non bâti : 27,86 % (27,86 % en 2020)

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 261 452 € pour les 2 taxes ci-dessus y compris le taux départemental de la taxe foncière sur le bâti. Mais une contribution vient en déduction (coefficient correcteur) de 71 760 €.

d) Les dotations de l'Etat.

Les dotations attendues de l'Etat s'élèveront à 148 986,00 € (DF, DSR et DNP).

III. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

-les recettes d'investissement correspondent aux recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les autorisations d'urbanisme (Taxe d'aménagement), celles via le FCTVA, les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives au socle numérique, à l'accessibilité des bâtiments...), la vente de terrain et les amortissements.

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement y compris les restes à réaliser (en dépenses pour 21 052,45 € et en recettes pour néant)

INVESTISSEMENT DEPENSES		INVESTISSEMENT RECETTES	
Dotations, fonds divers et réserves	0,00		
Remboursement des emprunts (Capital)	40 768,11	Dotations, fonds divers et réserves	24 000,00
Immobilisations incorporelles	107 685,24	Subventions d'investissement	32 000,00
Subventions d'équipements versés	964,08	Emprunts dettes et assimilés	0,00
Immobilisations corporelles	334 212,84	Immobilisations corporelles	0,00
Immobilisations en cours	164 800,00	Produit des cessions	120 000,00
Participations et créances	0,00		
TOTAL dépenses réelles	648 430,27	TOTAL recettes réelles	176 000,00
Opérations d'ordre (amortissements)	0,00	Opérations d'ordre (amortissements et virement du fonctionnement)	10 855,48
		Virement de la section de fonctionnement	125 551,57
		Excédent reporté	336 023,22
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	648 430,27 €	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	648 430,27 €

c) Les principaux projets de l'année 2021 sont les suivants, y compris les restes à réaliser :

- Modification du PLU pour la mise en compatibilité avec le Scot des Vosges centrales,
- Frais d'étude pour le projet d'une nouvelle salle des fêtes
- Achat d'un logiciel pour le cimetière et des logiciels en cours,
- Participation à l'électrification d'une parcelle chemin des champs,
- Achats de terrain pour de nouveaux projets,
- Remplacement des fenêtres et porte de garage de la mairie,
- Installation d'alarmes à la mairie et au local technique,
- Création d'un nouveau columbarium,
- Achat de matériel de voirie pour matérialiser et sécuriser les passages piétons,
- Achat d'étagères pour les archives,
- Achat de barrières de sécurité pour la rue devant l'école,
- Achat d'une sono,
- Achats d'un poste à souder pour les services techniques
- Achat et installation de défibrillateur aux écoles et stade,
- Achat d'un système de sauvegarde et d'un serveur pour la mairie,
- Achat de matériel informatique pour les écoles : socle numérique,
- Achat de matériel pour le périscolaire suite au dédoublement du site, (protocole sanitaire),
- Achat d'un nouvel isolement d'une station désinfectante pour les mains, d'un écran dynamique
- Mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite des bâtiments communaux : l'école, la Mairie et de la salle des fêtes, et de la voirie,
- Pose de climatisation et de films anti-chaaleur sur le bâtiment périscolaire,
- Réfection d'une partie de la rue de la Xavée,

d) Les subventions d'investissements prévues :

- de l'Etat pour le socle numérique
- de l'Etat pour le matériel de sécurisation des passages piéton
- du Conseil Départemental pour l'accessibilité des bâtiments
- de l'Etat dans le cadre de la DETR pour l'accessibilité des bâtiments

IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

a) Dépenses et recettes de fonctionnement : réparties comme suit :

- dépenses : crédits reportés 2020 : 0,00 €

- nouveaux crédits : 948 332,74 €

TOTAL : 948 332,74 €

- recettes : crédits reportés 2020 : 379 804,99 €

- nouveaux crédits : 568 527,75 €

TOTAL : 948 332,74 €

b) Recettes et dépenses d'investissement réparties comme suit :

- dépenses : crédits reportés 2020 : 0,00 €

- restes à réaliser 2020 : 21 052,45 €

- nouveaux crédits : 627 377,82 €

TOTAL : 648 430,27 €

- Recettes : crédits reportés 2020 : 336 023,22 €

- reste à réaliser : 0,00 €

- nouveaux crédits : 312 407,05 €

TOTAL : 648 430,27 €

Principaux ratios : (population légale INSEE 2021 : 1 077 hts)

Dépenses réelles de fonctionnement/population : 753,88 €/habitant

Produits des impositions directes/population : 179,03 €/habitant

Recettes réelles de fonctionnement/population : 527,88 €/habitant

DGF/population : 138,33 €/habitant

Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement : 44,83 %

Etat de la dette :

Encours total de la dette au 01/01/2021 (capital restant dû) : 546 583,53 €

- L'emprunt contracté en 2008 a un capital restant dû au 01/01/2021 de 132 102,24 €
- L'emprunt contracté en 2016 a un capital restant dû au 01/01/2021 de 410 481,29 €
- L'aide financière de la CAF sous forme de prêt a un capital restant dû au 01/01/2021 de 4 000,00 €

VI. Le budget annexe : la forêt en HT

a) La section de fonctionnement

a-1 généralité

Les dépenses de fonctionnement 2021 concernent l'achat de petit matériel, les contrats de prestations de services des bûcherons, des travaux réalisés par les services techniques de la commune et de l'ONF et les frais de l'ONF pour l'exploitation de la forêt communale, les taxes foncières des forêts que la commune a sur différentes communes, le reversement au budget communal, les frais sur les ventes de bois. A ces dépenses réelles s'ajoutent un virement de 25 630,00 € à la section d'investissement mais qui ne fait pas l'objet d'écritures comptables.

Le montant total des dépenses de fonctionnement pour 2021 représente 106 056,35 € y compris le virement ; les dépenses réelles de fonctionnement 2021 sont de 80 426,35 €.

Les recettes de fonctionnement 2021 correspondent aux ventes de bois aux professionnels, aux affouages aux administrés et aux locations de chasse.

Le montant total des recettes de fonctionnement pour 2021 représente 106 056,35 € y compris le report d'excédent ; les recettes réelles de fonctionnement 2021 sont de 50 926,00 €.

a-2 Les principales dépenses et recettes de la section:

FONCTIONNEMENT DEPENSES		FONCTIONNEMENT RECETTES	
Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Charges à caractère Général	68 000,00	Atténuations de charges	0,00
Autres charges de gestion courante	11 726,35	Produits des services	50 926,00
Charges financières	700,00		
Charges exceptionnelles	0,00		
TOTAL dépenses réelles	80 426,35	TOTAL recettes réelles	50 926,00
Opérations d'ordre (amortissements)	0,00	Opérations d'ordre (amortissements)	0,00
Virement à la section d'investissement	25 630,00	Excédent reporté	55 130,35
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	106 056,35 €	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	106 056,35 €

b) La section d'investissement

b-1 généralité

Les dépenses d'investissement 2021 correspondent aux travaux d'investissement dans la forêt communale suivant le plan d'aménagement de la forêt et l'achat de parcelles boisées.

Le montant total des dépenses d'investissement pour 2021 représente 52 346,28 € y compris le déficit reporté et les restes à réaliser ; les dépenses réelles d'investissement 2021 sont de 33 258,67 €.

Les recettes d'investissement 2021 correspondent à l'excédent de fonctionnement capitalisé pour couvrir le besoin de financement.

A ces recettes réelles s'ajoutent un virement de 25 630,00 € de la section de fonctionnement mais qui ne fait pas l'objet d'écriture comptable.

Le montant total des recettes d'investissement pour 2021 représente 52 346,28 € y compris le virement ; les recettes réelles d'investissement 2021 sont de 26 716,28 €.

b-2 Les principales dépenses et recettes de la section y compris les restes à réaliser (en dépenses pour 7 628,67) :

INVESTISSEMENT DEPENSES		INVESTISSEMENT RECETTES	
Immobilisations corporelles	33 258,67	Dotations, fonds divers et réserves	26 716,28
TOTAL dépenses réelles	33 258,67	TOTAL recettes réelles	26 716,28
Opérations d'ordre (amortissements)	0,00	Opérations d'ordre (amortissements)	0,00
Déficit reporté	19 087,61	Virement de la section de fonctionnement	25 630,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	52 346,28 €	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	52 346,28 €

c) Récapitulatif des dépenses et recettes de fonctionnement : réparties comme suit :

- Dépenses : crédits reportés 2020 : 0,00 €

- nouveaux crédits : 106 056,35 €

TOTAL : 106 056,35 €

- Recettes : crédits reportés 2020 : 55 130,35 €

- nouveaux crédits : 50 926,00 €

TOTAL : 106 056,35 €

d) Récapitulatif des recettes et dépenses d'investissement réparties comme suit :

- Dépenses : crédits reportés 2020 : 19 087,61 €

- restes à réaliser 2020 : 7 628,67 €

- nouveaux crédits : 25 630,00 €

TOTAL : 52 346,28 €

- Recettes : crédits reportés 2020 : 0,00 €

- nouveaux crédits : 52 346,28 €

TOTAL : 52 346,28 €

Etat de la dette :

Il n'y a pas de dette en cours sur le budget annexe de la forêt.

Fait à Aydoilles, le 08/04/2021

Le Maire d'Aydoilles,

Stéphane CHRISMONT

